

Département de l'Yonne

République Française
COMMUNE DE GIVRY

**Nombre
de membres
en exercice: 9**

Séance du 12 octobre 2023 L'an deux mille vingt-trois et le douze octobre l'assemblée régulièrement convoquée le 12 octobre 2023, s'est réunie sous la présidence de Florence BAGNARD

Sont présents: Florence BAGNARD, Benoit CHAUFFARD, Jean-Pierre CLÉRIOT, Jean-Marc GODART, Julien LANDRE, Patricia NAULOT, Sylvain MONNOT, Catherine VOILLEREAU

Représentés: Marie-Françoise CHABERT par Florence BAGNARD

Présents : 8

Votants: 9

Secrétaire de séance: Patricia NAULOT

La séance est ouverte à 18h.

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 22 juin 2023.

Le Conseil municipal accepte la demande de Madame La Maire pour l'ajout d'une délibération non inscrite à l'ordre du jour.

ADHESION AU SERVICE RGPD DU SYNDICAT MIXTE AGEDI ET NOMINATION D'UN DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES - DE 2023 025

Madame La Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion à la prestation de « mise à disposition de service pour la mise en conformité avec la réglementation européenne RGPD », proposé par le Syndicat Mixte AGEDI.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le Syndicat Mixte AGEDI présente un intérêt certain.

En effet, il est apparu que le Syndicat Mixte AGEDI a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics membres qui en éprouveraient le besoin et à ce titre propose un accompagnement pour la mise en conformité au RGPD. C'est une obligation pour la commune d'adhérer pour un montant annuel de 50 €. Jusqu'à ce jour ce montant était compris ds la convention avec AGEDI (solutions informatiques pour les collectivités territoriales) ce qui n'est plus le cas.

Madame La Maire propose à l'assemblée de mutualiser ce service avec le Syndicat Mixte AGEDI, de l'autoriser à signer la convention de mutualisation, ses protocoles annexes, et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière, de désigner comme Délégué à la Protection des Données mutualisé (DPO) le Syndicat Mixte AGEDI en tant que personne morale.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré **ACCEPTE** la proposition de Madame La Maire (**POUR : 7 / ABSTENTIONS : 2**).

MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE M57 DEVELOPEE - DE 2023 026

Madame La Maire présente le rapport de la comptable. Compte tenu du contexte réglementaire et de l'optimisation de gestion qu'elle introduit, il est proposé d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable et l'application de la M57 développée, pour le Budget principal à compter du 1er janvier 2024.

Vu l'avis favorable du comptable et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE** la mise en place de la nomenclature M57 développée à compter du 1^{er} janvier 2024, telle que présentée ci-dessus (**POUR : 8, ABSTENTIONS : 1**).

CONTRATS ASSURANCE STATUTAIRE - DE 2023 027

Madame La Maire rappelle que la commune a, par la délibération du 8 mars 2019, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'YONNE de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986;

Le Conseil, après en avoir délibéré, **DECIDE** d'accepter les propositions suivantes (**POUR : 7, ABSTENTIONS : 2**):

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet 01/01/2024)

Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) immatriculés à la C.N.R.A.C.L.

Décès + Accident du Travail + Longue Maladie/Maladie de Longue Durée + Maternité + Maladie Ordinaire :

indemnités journalières 100%	Franchise 15 jours	7.69 %
---	---------------------------	---------------

franchise par arrêt sur le risque maladie ordinaire

Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) immatriculés à l'IRCANTEC Accident du Travail + Maladie Grave + Maternité + Maladie Ordinaire

indemnités journalières 100%	Franchise 15 jours	1.35 %
---	---------------------------	---------------

franchise par arrêt sur le risque maladie ordinaire

CONTRAT ASSURANCE COMMUNALE - DE 2023 028

Au vu de la résiliation par la MAIF du contrat d'assurance avec la commune de Givry en raison de son rapprochement à la SMACL SA à compter du 31 décembre 2023,

Au vu du contrat proposé par la SMACL à compter du 01/01/2024 plus intéressant que celui proposé par GROUPAMA et présenté par Madame La Maire comprenant l'assurance des véhicules communaux et l'assurance multirisque communale

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE** ce devis (**POUR : 8, NON VOTANT: 1**).

DEMANDE DE MODIFICATION DE PLUI SUR UNE PARCELLE PRIVEE - DE 2023 029

Au vu de la demande par mail du 13 septembre 2023 de M. Benoît CHAUFFARD pour la modification du classement de la parcelle AB 64 appartenant à son père Patrice CHAUFFARD, classée en zone A dans le Plan local d'urbanisme de la CCAVM,

Au vu de la demande du service urbanisme de la CCAVM au propriétaire de fournir tous les éléments nécessaires pour délibérer,

Au vu des pièces fournies par M. Benoît CHAUFFARD, fils du propriétaire, le 5 octobre 2023,

Au vu de la présentation du projet par Benoît CHAUFFARD, consistant en la création de six terrains de pétanque de 12m/4m et d'un parking attenant pour 12 véhicules afin de pouvoir y organiser des compétitions de pétanque,

Au vu de l'obligation de délibération du Conseil municipal préalablement à l'analyse de la Commission d'aménagement de l'espace de la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DEMANDE à Madame La Maire de solliciter une évolution du Plan local d'urbanisme auprès de la Communauté de Communes Avallon Vézelay Morvan afin que ce projet fasse l'objet d'une analyse en commission d'aménagement de l'espace.

(POUR : 3, CONTRE : 2, ABSTENTIONS : 2, NON VOTANTS : 2).

LOCATION SALLE DES FETES POUR COURS DE QI GONG - DE 2023 030

Madame La Maire présente au Conseil municipal la demande de Mme LE POTIER Françoise, auto-entrepreneuse qui souhaite dispenser des cours de Qi Gong et de gymnastique tibétaine dans la salle des fêtes de Givry d'une durée de 2h une fois par semaine à compter du 13 novembre 2023.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE** de lui louer la salle des fêtes 300.00 €/an soit 25.00 €/mois pour un essai de trois mois afin de pouvoir estimer la consommation énergétique **(POUR : 7, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 2).**

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- Lors de la présentation du projet de M. CHAUFFARD, M. MONNOT Sylvain, président de l'Association La Boule Gyvriate a demandé à Mme La Maire la possibilité de réaménager et d'entretenir le terrain de pétanque du Pâtis pour son association. Il souhaite damer le terrain et le délimiter en neuf parties par des ficelles amovibles. Il précise que toute personne du village pourra y accéder. Mme La Maire demande à M. MONNOT de lui faire une demande écrite à laquelle elle s'engage à répondre rapidement.
- Suite à une visite avec analyse de la SATESE sur la station d'épuration, il en ressort des remontées de boues, dues vraisemblablement à l'accumulation et à la chaleur. Pour régler le problème de manière plus durable et efficace, il est conseillé de faire à minima curer la première partie, ce qui n'a pas été réalisé depuis une vingtaine d'années.
- D'autre part, il est demandé aux communes, avant le 31/12/25, de dresser un état des lieux du système « réseaux assainissement, pluvial et station d'épuration » de manière à en avoir une cartographie complète du réseau (composition, état). La réglementation impose la réalisation de cette étude pour toutes les collectivités. Pour la réaliser, il nous faudra faire appel à un bureau d'étude et solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Cette opération est actuellement subventionnée à hauteur 80 % par l'Agence de l'Eau. Il nous est conseillé de recruter un assistant à Maîtrise d'Ouvrage pour nous aider à montrer et suivre les dossiers. Au terme, cette étude soulignera les travaux à envisager à plus ou moins longue échéance.

- **Projet relais mobilité** : la CCAVM propose un plan d'aménagement d'un relais mobilité (parking co-voiturage) rue du Pont avec une totale prise en charge par la CCAVM. Ce projet est en respect avec le paysage, la zone inondable, la demande en besoins de mobilité. L'avis de l'Architecte des bâtiments de France est favorable. Une livraison serait possible au premier semestre 2024.
- **Végétalisation des cimetières** : Les cimetières ont été nettoyés par l'employé communal en vue d'accueillir leur végétalisation prévue mi-novembre par l'entreprise PEV. Il est rappelé que pour un résultat optimal, il est demandé aux propriétaires/familles des pierres tombales d'entretenir autour de leurs concessions. De même, il est souhaitable que les plantes/fleurs soient déposées sur les pierres et non au sol.
- **Festivités de fin d'année** : - La Commémoration du 11 novembre sera suivie d'un vin d'honneur servi à la salle des fêtes.
 - Un colis préparé par « Les Ducs de Gascogne » sera offert aux administrés de 70 ans et plus pour les fêtes de fin d'année (date à déterminer).
 - La commune s'est dotée de nouveaux luminaires de Noël d'occasion pour les candélabres pour un montant de 531,60 €.
- **Réservoirs incendie** : Des devis sont en étude avant d'effectuer des demandes de subventions si la réalisation est possible.
- **Info Association KIEV AVALLON** : elle organise la tenue d'un stand au pied de la mairie d'Avallon à partir de 09h le samedi 21 octobre prochain afin de recueillir des dons pour financer l'achat de garrots tourniquets. Ce matériel d'urgence est indispensable pour sauver des vies.
- **SIVOS des deux rivières** : Effectifs 2023 : 42 élèves dont 7 pour GIVRY. Les 20 élèves du CE1 au CM2 partiront du 03 au 07 juin 2024 sur l'île d'Oléron. Pour financer ce voyage, plusieurs actions vont être menées durant les mois à venir via la coopérative scolaire de l'école et l'association des parents d'élèves « Les Z'1croyables » (vente de chocolats, vente de sapins de Noël, p'tit marché de Noël, repas festif). Des flyers ont été distribués.
- Le départ des locataires du logement communal du presbytère est prévu le 15 novembre 2023.
- La Flamme Olympique passera sur notre territoire à Avallon et Vézelay le 24 juillet 2024.
- Un point est fait sur la labellisation du Grand Site de Vézelay.
- Des stationnements gênants sur le spot éclairant l'église et devant la boîte postale sont à nouveau signalés. Une administrée aborde le problème de stationnement lors de manifestations à la salle des fêtes .
- Madame La Maire est informée de l'attitude irrespectueuse d'un administré envers son voisinage.

La séance est levée à 20h15.